

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance du mardi 22 janvier 2019

1 – POINTS SOUMIS AU VOTE

1. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 4 décembre 2018
2. Approbation de la domiciliation de l'association « Association des étudiants de Gennevilliers »
3. Approbation des modifications apportées à la procédure globale de pilotage de l'offre de formation
4. Approbation des subventions FSDIE proposées par la commission vie étudiante
5. Approbation de l'attribution d'un local pour l'association étudiante « Univers Nature »
6. Approbation de la domiciliation des associations étudiantes BDBink's et Distillette

2 – RELEVÉ DE DÉCISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 4 décembre 2018

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018 (15 pour – 0 contre – 0 abstention).

2. Approbation de la domiciliation de l'association « Association des étudiants de Gennevilliers »

La commission de la formation et de la vie universitaire refuse la domiciliation de l'association « Association des étudiants de Gennevilliers » (2 pour – 8 contre – 6 abstentions).

3. Approbation des modifications apportées à la procédure d'offre de formation

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité les modifications apportées à la procédure de création des formations (13 pour – 0 contre – 0 abstention).

4. Approbation des subventions FSDIE proposées par la commission vie étudiante

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité les subventions FSDIE (13 pour – 0 contre – 1 abstention).

5. Approbation de l'attribution d'un local pour l'association étudiante « Univers Nature »

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité l'attribution d'un local pour cette association étudiante (13 pour – 0 contre – 0 abstention).

6. Approbation de la domiciliation des associations étudiantes BDBink's et Distillette

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité la domiciliation des deux associations étudiantes (13 pour – 0 contre – 0 abstention).